

La lutte contre les termites



Les traitements contre les termites doivent tenir compte de leurs particularités biologiques et agir sur les facteurs qui sont à l'origine de l'infestation.

Concernant le bâtiment, il est indispensable de créer une barrière périphérique et de traiter les parties infestées.

Prophylaxie du bâtiment

Seul un traitement peut arrêter une infestation de termites dans la construction mais sa réussite est conditionnée par des règles "d'hygiène du bâtiment".

En effet, pour survivre les termites ont besoin d'eau et de cellulose, par conséquent, toute intervention devra impérativement être accompagnée des mesures suivantes :

- suppression de toute source d'humidité dans le bâtiment : fuite d'eau, infiltration, condensation...
- suppression de tout stockage de bois mort à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.
- élimination des vieux papiers (journaux, magazines), des vieux cartons et de tout chiffon.

Par ailleurs, la réussite d'un traitement repose également sur le traitement généralisé du bâtiment, il ne faut en aucun cas en exclure une partie (annexes, vérandas, garages, abris, niches...) même éloignée du bâtiment principal.

La lutte PRÉVENTIVE :

Elle consiste à traiter le sol avant toute construction. Depuis la loi du 8 juin 1999 la lutte contre les termites est réglementée et obligatoire dans les zones déclarées.

La lutte CURATIVE, le traitement de type barrière :

Lorsque les insectes ont été détectés dans le bâti, le principe de la lutte est de créer une barrière au pied du bâtiment. TERMIDOR® détruit les termites présents et prévient des prochaines infestations.



L'établissement de cette barrière se fait dans le sol et les murs. A l'intérieur, si les boiseries sont atteintes, il est indispensable de les traiter avec un produit spécifique.

Depuis la loi du 8 juin 1999 la lutte contre les termites est réglementée et obligatoire dans les zones déclarées.

KOAT
CHIMIE

ZI - Route de Vannes
56920 NOYAL PONTIVY
Tél : 02 97 25 00 06
Fax : 02 97 27 95 32
koatchimie@koatchimie.fr

 **Aventis**

Environmental Science SA
Hygiène publique
L'Orée d'Ecully - Bât. A et B
Chemin de la Forestière - 69130 ECULLY
Tel. 04 72 85 43 85 - Fax 04 72 85 43 39

®marque déposée du Groupe Aventis